

# CAEN NORMANDIE MÉTROPOLE

## pôle métropolitain

### Extrait du Registre des Délibérations du Comité Syndical Séance du vendredi 7 mars 2025

**DCS09-2025**

Le 7 mars 2025, à 12h, le Comité Syndical SOCLE, régulièrement convoqué le 27 février 2024, s'est réuni, dans sa composition prévue à l'article 4-1.3 des statuts du pôle métropolitain, à l'Hémicycle de Caen la mer, sur convocation adressée à ses membres par Monsieur Emmanuel RENARD, Président.

*Nombre de délégués en exercice*

: 65

*Quorum requis* : 33

*Présents* : 41

*Pouvoirs* : 11

*Votants* : 52

*Excusés* : 7

#### Étaient présents :

**Communauté Urbaine Caen la mer** : Mme Florence BOULAY, M. Christian DELBRUEL, M. Xavier DUHAMEL, M. Yannick GERNY, M. Nicolas JOYAU, M. Michel LAFONT, M. Stéphane LE HELLEY, M. Jean-Marc PHILIPPE, Mme Dorothee PITOIS, M. Emmanuel RENARD, M. Thierry RENOUF, Mme Ghislaine RIBALTA, M. Pierre SCHMIT, M. Pascal SERARD, Mme Laurence TROLET, Mme Béatrice TURBATTE

**Communauté de communes Cingal – Suisse Normande** : M. Jean-Claude BRETEAU, M. Eric DELACRE, M. Jacky LEHUGEUR, M. Didier MAZINGUE, M. Patrick MOREL

**Communauté de Communes Cœur de Nacre** : M. Philippe CHANU, M. Nicolas DELAHAYE, M. Thierry LEFORT, M. Patrick LERMINE, Mme Anne-Marie PHILIPPEAUX

**Communauté de communes Pays de Falaise** : M. Norbert BLAIS, M. Gérard KEPA, M. Jacques LE BRET, M. Hervé MAUNOURY

**Communauté de communes Vallées de l'Orne et de l'Odon** : M. Michel BANNIER, M. Gilbert DUVAL, M. Alain GOBE, M. Rémy GUILLEUX, M. Jean-Luc MOTTAIS, M. Hubert PICARD, Mme Martine PIERSIELA, M. Jérôme LE BOUTEILLER (délégué suppléant), M. Jean-Louis MALAQUIN

**Communauté de communes Val es Dunes** : Mme Sophie DE GIBON, M. Dominique DELIVET, Mme Régine ENEE, Mme Marie-Françoise ISABEL, M. Patrice MARTIN, M. Philippe PESQUEREL

#### Étaient excusés et avaient donné pouvoir :

**Communauté Urbaine Caen la mer** : M ; Romain BAIL (pouvoir à M. Michel LAFONT), Mme Hélène BURGAT (pouvoir à M. Emmanuel RENARD), Mme Sonia DE LA PROVOTE (pouvoir à Mme Béatrice TURBATTE), M. Pascal JOUIN (pouvoir à M. Christian DELBRUEL), M. Marc LECERF (pouvoir à M. Hervé MAUNOURY), M. Aristide OLIVIER (pouvoir à M. Nicolas JOYAU), M. Michel PATARD-LEGENDRE (pouvoir à Mme Ghislaine RIBALTA)

**Communauté de communes Cingal Suisse Normande** : M. Pierre BRISSET (pouvoir à M. Jacky LEHUGEUR), Mme Elisabeth MAILLOUX (pouvoir à M. Didier MAZINGUE)

**Communauté de communes Cœur de Nacre** : M. Patrick DUBOIS (pouvoir à M. Thierry LEFORT)

### DESIGNATION A LA COMMISSION APPLICATION DU SCOT

*DCS09-2025 : Désignation à la commission Application du SCOT*

**Communauté de communes Val es Dunes** : Mme Ann BAUGAS (pouvoir à M. Philippe PESQUEREL)

**Etaient excusés :**

**Communauté Urbaine Caen la mer** : M. Christian CHAUVOIS, M. Fabrice DEROO, M. Sébastien FRANCOIS, M. Dominique GOUTTE, M. Laurent MATA (délégué suppléant)

**Communauté de communes Pays de Falaise** : Mme Clara DEWAELE

**Communauté de communes Vallées de l'Orne et de l'Odon** : M. Henri GIRARD

**Communauté de communes Val es Dunes** : Mme Nathaly MONROCQ

## DESIGNATION A LA COMMISSION APPLICATION DU SCOT

### Exposé :

Suite à l'arrêté préfectoral n° DCL-BCLI-24-021 en date du 12 novembre 2024, la commune de Saint-Sylvain s'est retirée de Cingal-Suisse Normande et a adhéré à Val es Dunes au 1<sup>er</sup> janvier 2025.

En conséquence, la CdC Cingal-Suisse Normande a procédé au fléchage de M. Philippe LAGALLE pour remplacer M. Régis CROTEAU à la Commission Application du SCOT de Caen Normandie Métropole, par délibération du 30 janvier 2025.

### Proposition :

*VU le Règlement intérieur du pôle métropolitain,*

*Considérant que M. Philippe LAGALLE a été fléché par Cingal-Suisse Normande, par délibération du 30 janvier 2025,*

Il est proposé de DESIGNER M. Philippe LAGALLE comme nouveau membre de la Commission Application du SCOT.

### Vote :

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

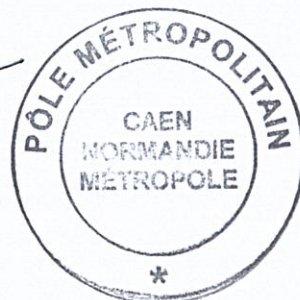
- **EMET UN AVIS FAVORABLE** pour la désignation de M. Philippe LAGALLE comme nouveau membre de la Commission Application du SCOT.
- **DIT** que la présente délibération sera transmise en Préfecture.

Pour extrait conforme

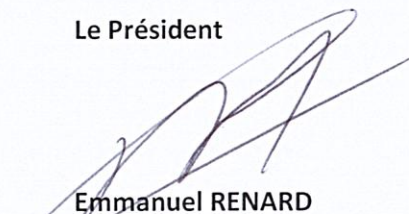
La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de la publication, d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif compétent ou d'un recours gracieux auprès du président du syndicat mixte, étant précisé que celui-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un délai de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite pourra elle-même être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois.

Le secrétaire de séance,

  
Rémy GUILLEUX



Le Président

  
Emmanuel RENARD